L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 22 JUIN 1884.

OFFICIEL.

Lois votées par l'Assemblée Générale

DE

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1884.

No 8] LOI

Pour transférer le siége de paroisse de la paroisse Jackson, de la ville de Vernon à une localité aussi rapprochée que possible du centre de ladite paroisse, et pour soumettre cette loi aux électeurs de celle-ci, à une élection spéciale, conformément aux dispositions de l'article 250 de la Constitution de l'Etat.

Attendu qu'une preuve satisfaisante a été donnée à l'effet qu'avis de l'intention de s'adresser à la Législature pour le vote de cette loi, a été publié conformément aux dispositions de l'article 48 de la Constitution d'Etat,

Sec. 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que le siége de paroisse de la paroisse Jackson sera transféré de la ville de Vernon et établi d'une manière permanente au centre de ladite paroisse, ou aussi près que possible de ce centre.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que le jury de police de ladite paroisse Jackson est autorisé à voter toutes ordonnances et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente loi, le plus tôt possible après que cette loi aura été votée.

Sec. 3—Il est de plus décrété, Que cette loi aura tout son effet, immédiatement après la promulgation du résultat de l'élection spéciale à laquelle il est pourvu ci-après, et qui décidera de l'acceptation ou du rejet de ladite loi, conformément à l'article 250 de la Constitution d'Etat. Il est bien entendu que pour être adoptée la loi devra obtenir la majorité des suffrages donnés.

Sec. 4—Il est de plus décrété, etc., Que le jury de police de la paroisse Jackson est par le présent autorisé (il y enjoint aussi) à ordonner une élection spéciale à telle époque qu'il jugera convenable, pourvu que ladite élection ait lieu avant le jour de l'élection présidentielle et de celle des membres du Congrès, en novembre prochain, ou ce même jour. A l'élection ensuite, la question de savoir si la présente loi sera adoptée ou rejetée sera soumise aux électeurs de la dite paroisse, conformément à l'article 250 de la Constitution d'Etat. Chaque électeur, votant à ladite élection, exprimera son suffrage en employant un bulletin sur lequel seront écrits ou imprimés ces mots "Pour l'acceptation de la loi de l'Assemblée Générale transférant le siége de paroisse de Vernon au centre de la paroisse", ou "Contre l'acceptation de la loi de l'Assemblée Générale transférant le siége de paroisse de Vernon au centre de la paroisse". Ladite élection sera tenue et conduite conformément aux dispositions des lois générales d'élection de l'Etat, et le résultat en sera promulgué dix jours après l'élection, de la manière indiquée par les dites lois.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé ce 18 juin 1884.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

Législature de la Louisiane.

SENAT—M. Breaux, chairman du comité judiciaire, a présenté un rapport qui conclut à l'adoption du bill du Sénat amendant l'article 100 du code civil relativement aux permis de mariage; à l'adoption du bill de la Chambre fixant les frais des poursuites criminelles dans la paroisse d'Orléans; à l'adoption du bill de la Chambre relatif aux amendes et aux forfaitures à la Nouvelle-Orléans; à l'adoption, avec amendement, du bill du Sénat réglant l'évaluation des propriétés de successions, de mineurs, d'insolvables, d'interdits, d'absents, et dans tous les cas où des propriétés foncières doivent être partagées ou vendues en vertu de procédures judiciaires.

Un comité spécial a fait un rapport favorable, avec des amendements de peu d'importance, sur le bill de M. Parlange pourvoyant à un bureau de contrôle pour la pénitencier.

M. Carlisle a présenté un bill consolidant la paroisse Jefferson et abolissant la charte Kenner; M. O'Donnell, un bill pour liquider la dette flottante de la Nouvelle-Orléans.

M. Breaux a présenté un bill protégeant les acquéreurs bona fide de propriétés vendues pour non paiement de taxes.

Le bill allouant $100,000 pour l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans est adopté par la Chambre, a été, sur la motion de M. O'Donnell, soumis au comité de finances, qui en a recommandé l'adoption.

Le bill de l'Université Tulane en est à sa troisième lecture.

Le bill de M. Robson nommant des jurés de police additionnels pour représenter les wards de paroisses ayant 5000 et plus de 5000 habitants; le bill de M. Breaux autorisant la Nouvelle-Orléans à prolonger le paiement du Parc de la ville; le bill de M. Ker ordonnant que la Nouvelle-Orléans pale les salaires du shérif de la cour criminelle et ceux de ses députés—ont été adoptés.

Le bill de la Chambre fixant à $1,200 les salaires des commissaires de jurés de la Nouvelle-Orléans; le bill de la Chambre punissant les exécuteurs, les administrateurs, etc., qui négligeront ou refuseront de présenter des comptes annuels; le bill de la Chambre ordonnant de rembourser les taxes payées par suite d'erreur dans les assessements—ont été adoptés.

—Le Sénat a ratifié les nominations suivantes :

A J Lafargue, assesseur paroissial Avoyelles, en remplacement du Dr Demux; E F Preaby, notaire, paroisse Bossier; J W Wise et J E Gower, notaires, paroisse Livingston; G W Kimball, juré de police même paroisse; David Arnett, notaire, paroisse Union; C C Lacoste, inspecteur de poids et mesures, et W D Duke, voyer, paroisse St Bernard; M W Darden voyer, et R D Perry, juré de police, paroisse Ascension; A V Pistadio, notaire, paroisse Assomption; A V Ragan, juge de paix, paroisse Grant; W P Leeder, W W Matthews, John J Mellon, V P Barrow, T S Jones, Alex Smiley, J W Taylor, Archibald Mitchell, administrateurs de l'asile des aliénés; Jeff Fatiki, constable, paroisse Tensas; A E Lemon, notaire, de Natchitoches.

CHAMBRE—Le comité spécial chargé d'instituer une enquête relativement aux affaires du canal du Nouveau Bassin, a recommandé que l'avocat-général réclamât, devant les tribunaux, le comme que doivent les fermiers du canal.

Un rapport favorable a été fait sur le bill du Sénat pourvoyant à la formation des corporations et limitant le capital de chacune d'elles; sur le bill de la Chambre pourvoyant au choix de jurés; sur le bill de la Chambre établissant une école normale de l'Etat; sur le bill de la chambre organisant un département normal au Southern University des personnes de couleur; sur le bill de la Chambre exigeant que les compagnies de chemin de fer fournissent des "cars" pour le transport des passagers et du fret.

Un réservoir tient mal son fusil. Son sergent l'interpelle.

—Numéro 7, que vous tenez votre fusil comme un sierge.

Le réservoiste modifie sa position.

—Que vous vous tenez maintenant comme une lance de pompe à incendie.

Le réservoiste se trouble de plus en plus.

—Non de nom! gronde le sergent. F... soldat. Que ce sera toujours de même tant qu'on recrutera des troupiens dedans les civils.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 22 juin 1884.—Température—Averses partielles et temps couvert, vents variables, généralement de l'est au sud, léger changement dans la température.

Température du 21 juin 1884
Thermomètre de O. DURAND, Opticien.

heures de matin	Fahrenheit	Centigrade
6 H. M.	76	25
Midi	86	30
3 P. M.	91	33
6 P. M.	88	28

Samedi, 21 juin, 1884, 8 p.m
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes

Atlanta	86	Louisville, Ky	89
Augusta, Ga	92	Memphis, Tenn	92
Galveston, Tex	—	Mobile, Ala	92
Cairo, Ill	89	Montgomery, Ala	93
Chattanooga, Tenn	90	Nashville, Tenn	90
Keokuk, Iowa	90	New Orleans, La	85
Davenport, Iowa	85	Omaha, Neb	85
Dubuque, Iowa	83	Pittsburgh, Pa	82
Galveston, Texas	84	Savannah, Ga	86
Indianola	81	Shreveport, La	93
Keokuk, Iowa	88	St-Louis, Mo	90
Key West, Fla	90	St-Paul, Minn	81
La Crosse, Wis	79	Vicksburg, Miss	92
Leavenworth, Kas	89	Yankton, D. T	86

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au bureau de santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Charles Kaufman à Mlle Regina Wolf.
Jacob Kaufman à Mlle Sarah Ber.
D. Hilliard à Mlle Louise Empay.
Jean M Claverie à Mlle Nelle Fonrcade.
Brown L Stoughter à Mlle Sarah Jane McCoy.
Wm N Robertson à Mlle Louise A Keene.
Theodore Abadie à Mlle Albertine Vincent.
Carlos Derbes à Mlle Marie D Washes.

Naissances.

Mme Thomas Walsh, une fille, 12 juin.
Mme Pierre Bertucci, une fille, 17 mai.
Mme Richard A. Hinckley, un garçon, 16 mai.
Mme J W Fowlkes, une fille, 10 avril.
Mme Jas L Stanley, un garçon, 16 juin.
Mme O M Bayhi, un garçon, 12 juin.
Mme Charles Centurié, un garçon, 17 mai.
Mme Henry Kiten, un garçon, 5 juin.
Mme Henry Ziegler, un garçon, 7 mai.
Mme Joseph Gerondeau, un garçon, 12 juin.
Mme Wm Walt, une fille, 12 juin.

Décès.

John D Warner, 45 ans, 273 rue Ste Marie.
Loretta Long, 7 mois, 354 rue Liberté côté Sud.
Charles Gremory, 20 mois, 963 rue Tchoupitoulas.
Francis M Bear, 4 mois, 1627 rue Tchoupitoulas.
Ellen Carroll, 6 mois, 211 rue Melpomène
Henry E E Garcia, 3 mois, 216 rue Claiborne côté Nord.
Mme Edward George, 36 ans, 210 rue Annette.
Mary Feahney, 1 an, coin des rues Crape et Constance.
Mary Leubert McKenzie, 5 mois, 269 rue Melpomène.
Lizzie Cade, 2 ans, 328 rue Euphrosine.
Isabella Gregor, 9 ans, coin des rues Crape et Bagatelle.
Sophie Sehl, 27 jours, coin des rues Quatrième et Cambronne.
Alexis Farry, 69 ans, 294 rue Hôpital.
Leonora Basile, 7 mois, 856 rue Magazine.
Alice Stroud English, 2 mois, 494 rue Magazine.
Mme Cerqueja B Calvert, 32 ans, Somerville, N J.
Mme Veuve Bridget Duffy, 64 ans rue Valmont, près Jersey.
Amelia Elder, 3 mois, coin des rues Seconde et Claiborne.
Wm Feldner, 592 rue Villeré.
G L Hatten, 6 mois, 47 1/2 rue Louisa.
Josephine Hawkins, 3 ans, 92 rue Religieuse.
Barbara Peter, 58 ans, Gretna.
M W M Hunter, 10 mois, 126 rue Washington.

Voyageurs arrivés.

CITY HOTEL.

Dr P C Coleman, Colorado City; James Saunders, Tampico, Mex; W R Hall, Moss Point; B H Barrow, Louisiana; M Macauley, H Smith, A A Bailey, Miss W C Hendricks, ville; J H Beckner et femme, St Jacques, La; Mme C M Daugherty, Louisiana; Ben Springer et femme Lee Charles; A M Underwood et femme; Miss L Reervast, San Anton'w, Mlle Sallie Powers, Houston, Mme T Anthony, N Y; J M Jarrell, St Louis; M P Gaylord, Birmingham, Ala; George Sterns, New York.

HOTEL VONDERBANCK.

W G Foy, T H McCollough, Texas; J B Smith J Kahn, R A Coy F Dietrich, Ph Koempel, New York; Will Clifford, John E Hayes, Ville; D H Hamlin, S W Sibbet, Cincinnati; Capt T Miller, St Louis; J Whitaker, Galveston, S H Green Angleterre, W A B Wheeler, Pensacola, E R Vigo Alabama, H Keitz, St Louis, G S Scott Memphis; J C Johnson, Prudeume, Lne.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annutaire des aliénations :

Philip McGlyney à John Kleinkemper, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Barthelemy, Seconde, Locust et Eliza $600

G. Tognoni à Mme C. A. Heilstern, deux terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Pologne, Kentucky, Bourgogne et Kemparts $825

Succession de Mme L. C. Gueringer aux Sœurs du Bon Pasteur, trois terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Rocheblave, Bienville, Dorgenois et Conti $450

M. Howard à A. Cleal, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Bagatelle, Union, Girod et Urquhart $800

G. Denègre à Mme N. L. Fulham, quatre terrains et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Milan, Berlin, Apollon et Bacchus $3,500

T. F. McMahon à G. Bensel un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Annonciation, Arabella, Laurel et Avenue Nashville $150

N. S. Lacouer à H. Oswald, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Philippe, Première, Magnolia et Clara $435

Mme A. S. Sheehan à W. C. O'Roncke, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Jackson, Clara, Magnolia et Philippe $300

G. Fleming à J. D. Mason, un terrain et bâtisses dans l'Ilet compris entre les rues Philippe, Première, St. Patrick et St. David $1,000

J. D. Mason à G. Fleming, le même propriété $1,000

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Le juge Don A. Pardee vient de donner gain de cause à Judah Hart dans huit procès contre la ville de la Nouvelle-Orléans, pour les sommes suivantes: $4342.53, $4065.16, $4283.50, $4248, $4138 45, $4113 43, $4398.23, $4983 75. Les réclamations de M. Hart sont pour des travaux exécutés par lui pour le compte de la municipalité.

Une nouvelle audition de cause a été accordée dans l'affaire de Charles Tackaberry contre la "Gretna Ginnery & Compress Company".

Le sursis a été maintenu et la plainte mise hors de cour, dans l'affaire de la compagnie des Water Works contre R. E. Rivers.

Cour Suprême.—Ce tribunal a rendu, hier, par l'organe du juge Poché, l'arrêt suivant :

"Il est ordonné qu'un *writ* de mandamus soit lancé à l'adresse de Conrad Debaillon, juge du vingt-cinquième district judiciaire, exigeant qu'il siége en la paroisse Iberia, pour l'instruction du procès de Jules Mestayer contre P. Aldibade Vanzey; exigeant aussi qu'il accorde un appel suspensif de son décret lavant le *writ* d'injonction premièrement émis dans ladite affaire, ou il devra indiquer les raisons pour lesquelles il n'obéira pas à l'ordre de la cour suprême, aux Opélousas, le premier lundi de juillet A. D., 1884.

"Nouvelle-Orléans, le 20 juin 1884.

"P. POCHE,
"Juge-associé, remplaçant le juge en chef."

Cour civile de district.—La succession de Mme Oscar Dupeire ainsi que celle de Patrick Murray, ont été ouvertes hier.

Samuel Laycock a fait une cession de ses biens à ses créanciers; son actif est de $3,913 92; son passif de $5,639 03.

Ulysse David Chabert demande une séparation de corps et de biens d'avec sa femme, Marie Louise Dumaine, qui a abandonné le domicile conjugal.

Une action en dommages est intentée par Edward Hickey à James L. Bradford. Il allègue dans sa pétition que Bradford, le 20 juin 1883, l'a assailli et rossé de coups, tant et si cruellement, qu'il a dû garder le lit pendant quatre semaines; a eu le bras gauche paralysé fort longtemps, et ne s'est jamais complétement remis des contusions qu'il a éprouvées de cette attaque brutale. Le pétitionnaire dit être âgé de 63 ans, être plus avancé en âge que Bradford et être bien inférieur à lui physiquement; il lui réclame $50,000 de dommages.

John Elliott, Edward Lowy et Thomas Graham, de Newcastle, Angleterre, propriétaires du navire "Marie Louise", actionnent MM. Orthwein & Bros., de la Nouvelle-Orléans, pour violation de contrat; ils leurs réclament $2,113.80.

Un aliéné.—Un monsieur Jacob Schulta qui comparaissait devant une cour de police correctionnelle, il y a quelques jours, et qui s'y faisait inconcenter, a été mis en état d'arrestation hier, dans la journée à l'angle des rues Baronne et Amélia, sur la plainte de sa femme qui le dit atteint d'aliénation mentale.

Fugitif.—Un tout jeune homme du nom de A. Maas, vient d'être arrêté par les agents de la sûreté, Gaster et Fruthaler, et est tenu à la disposition des autorités de Memphis. Il a commis dans cette ville un délit qui le rend passible de poursuites criminelles. Il sera extradé sous peu, car le mandat de réquisition est attendu d'un moment à l'autre.

Le 14 Juillet.—Les séances du comités des 30 et des sous-comités se succèdent se multiplient et les travaux avancent rapidement. Encore quelques jours, et nous pourrons publier le programme complet de la fête, y compris les jeux, et les régates. La fête de nuit surtout, sera fort belle; nous ne doutons pas qu'elle n'attire une plus grand foule encore que les années passées.

Nous avons sous les yeux une charmante carte-souvenir ornée d'une gravure représentant la Prise de la Bastille. Le dessin original est l'œuvre de M. Lepape, dessinateur fort habile, au coup de crayon fin, qui a su concentrer dans un espace bien étroit toute la scène dramatique de la Prise de l'odieuse forteresse.

La reste de l'œuvre sort des ateliers de MM. P. et E. Marchand, imprimeurs, 123, rue de Chartres, à qui cette impression fait beaucoup d'honneur. Les amateurs de régates trouveront dans nos colonnes d'annonces le programme de celles qui doivent avoir lieu au West End le 14 Juillet.

Concert de la Place Jackson.—Nous ne pouvons que constater, une fois de plus, le succès complet obtenu, depuis leurs débuts par les concerts-promenades de la place Jackson. Celui de vendredi dernier, entr'autres, a été charmant et a, plusieurs fois, provoqué les applaudissements de la foule.

Nous avions, d'avance, signalé à nos lecteurs le morceau intitulé: "Echo" comme devant enlever des bravos unanimes. C'est, en effet, celui qui a été le mieux accueilli, le plus applaudi; il a été bissé.

Une bonne partie de succès en revient au cornettiste solo, dont le jeu correct et brillant a étonné le public. M. Wingler —c'est le nom de l'artiste—est un tout jeune homme, né à la Nouvelle-Orléans, inconnu jusqu'ici, et qui, croyons-nous, fera vite son chemin.

Il a le chant large; il phrase bien; il tire de son instrument des sons à la fois charmants et pénétrants. Nous lui prédisons un bel avenir, s'il continue à travailler. Il y a en lui toute l'étoffe d'un artiste d'élite.

Hôtel de Ville.—Le Maire a reçu hier, du chef du service de la sûreté, M. Bachemin, une lettre dans laquelle il dénonce l'incompétence du commis suppléant et opérateur télégraphique J. Patorno.

M. Bachemin fonde sa dénonciation sur une erreur de nom qui s'est glissée dans la transmission d'un message. Le chef de Police ordonnait au sergent Blonin du septième *precinct*, de se transporter immédiatement à Carrollton avec tous les hommes de son *precinct* qu'il pourrait trouver; il lui confiait une mission Patorno a fait émaner l'ordre de Bonnafon; et, nécessairement, Blonin y est resté sourd.

Cette méprise n'a, fort heureusement, en aucune suite fâcheuse; mais il eût pu en être autrement.

Amour filial.—Le nommé Lucien Domingal, homme de couleur, qui, le 19 de ce mois, en se demeure, rue Espagne, entre Urquhart et Girod, se tirait dans l'abdomen trois coups de pistolet, est mort hier matin, des suites de ses blessures. Le fin tragique de Domingal est un curieux exemple d'amour filial; le malheureux individu venait de perdre sa mère, et c'est dans un paroxysme de douleur que ce beau sentiment s'est affirmé en lui d'une manière irréfragable.

Combien de fils refusent de survivre à celles qui leur ont donné le jour!

Paragraphes.—Le nouveau coroner, M. le Dr James Finney, a pris, hier matin, possession de son bureau. Il a nommé le jeune Dr Jones, sous-coroner; et maintenu M. Henri Labarre dans ses fonctions de secrétaire. Nous applaudissons au choix que le Dr Finney a fait de l'homme chargé de ses écritures et de la direction de son bureau. M. Labarre n'en est pas à un apprentissage; il y a déjà quatre années qu'il est secrétaire du coroner, et nous devons dire — démonstration s'affirmant son humilité—que jamais les livres de ce bureau n'ont été mieux tenus. On n'a qu'à pénétrer dans ce bureau et à en parcourir les archives, pour se convaincre de son importance. Il faut pour remplir les difficiles fonctions de secrétaire du coroner, un homme d'une compétence incontestable et d'une intégrité reconnue. On ne saurait croire la lourde responsabilité attachée à ces fonctions; aussi M. Labarre, que tout le monde estime, continuera-t-il à les remplir avec le même scrupuleuse exactitude dont il a donné tant de preuves dans le passé.

—Un cheval et un mulet trouvant la porte du *Lee square* ouverte, hier matin, y sont entrés pour paître. Le gardien d'une cour d'épaves passant par là les a conduits en un lieu d'où leur propriétaire n'a pu les faire sortir qu'en déliant les cordons de sa bourse.

—Une lampe contenant de l'huile de charbon, a éclaté hier, chez Mme Frasier, à Alger. Pas de suites fâcheuses à constater.

—Mason Jones a été mis en état d'arrestation pour participation à une transaction manquant de droiture.

—Un citoyen de la basse pègre a étoint au pied de gué hier matin, à trois heures et demie, rue Laurel, entre Jackson et Philippa, et, à la faveur de l'obscurité, a sauté dans la cour de la maison de M. Mactiner, dans l'intention évidente de faire siens les biens du monsieur susnommé. Mais le quidam avait compté sans la police qui lui a donné la faite.

On sait au prix de quels sacrifices pécuniaires l'Angleterre arrive à maintenir son armée. Mais tous ces sacrifices deviennent inutiles quand les recrues manquent. C'est ce qui se produit depuis quelque temps et ce qui cause de l'inquiétude en Angleterre.

"Malgré l'établissement du service de courte durée, dit le *Globe*, l'abaissement de la taille réglementaire, les essais faits pour employer les hommes de police comme sergents recruteurs, et tous les autres moyens plus ou moins ingénieux inventés par le ministère de la guerre, on se plaint de plus en plus vivement de la faiblesse des effectifs dans les régiments.

"La difficulté réelle gît bien trop profondément pour être vaincue par ces expédients. Si petits que soit le nombre des années pendant lesquelles un homme reste sous les drapeaux, ce temps est toujours assez long pour rompre la chaîne de ses occupations antérieures, et lui faire quitter momentanément la vie de travail à laquelle il était habitué. L'ancien soldat est donc toujours dans une situation plus désavantageuse que le civil, lorsqu'il s'agit de trouver de l'emploi.

"Quand un homme entre au service d'un particulier, il est, à moins de mauvaise conduite, rarement obligé de partir si ce n'est à son heure, et dans ce cas il emporte toujours une recommandation du maître chez qui il a été employé. Pour le soldat, les choses se passent jusqu'ici tout différemment, et nous n'avons jamais pu comprendre pourquoi un homme qui sert son pays serait moins bien récompensé que celui qui sert un particulier.

"Aussi a-t-on voulu remédier à cet état de choses et, conformément à un ordre général émané du ministère de la guerre, on va inaugurer, à partir du 1er juillet prochain, un système tendant à aider tout soldat quittant le service actif à trouver l'emploi qu'il désirera.

"Un registre tenu à cet effet au quartier-général des divers districts régimentaires contiendra le nom des soldats de bonne conduite demandant à être employés, avec le genre de travail auquel ils seront aptes."

Une jolie anecdote symétique contée par M. Edgard Jette, dans la *Gazette des chasseurs*:

Louis XVIII n'aimait pas la chasse, et son frère, l'infortuné Louis XVI, l'en railait à tout propos. Un jour, donc, que la chasse s'était terminée plus promptement que d'habitude, et que le cerf était venu mourir près de l'Etang de la Tour, à Rambouillet, le comte de Provence, qui sortait à peine du pavillon de l'Etang, où il avait passé la grande matinée, appela à lui, au moment de monter à cheval, Chabeault, le garde-chasse.

Ce dernier, le chapeau à la main et l'échine courbée, s'avança respectueusement vers le prince. Chabault, fais-moi donc le plaisir de me jeter de la terre.

—De la terre? Monseigneur plaisante sans doute?

—Nullement, mon ami, mais je suis trop propre pour me présenter devant Sa Majesté. Couvre-moi donc de boue; plus il y en aura, plus tu m'obligeras.

Le garde, cependant, hésitait; mais le comte insistant, il se mit à ramasser de la boue dont il couvrit l'habit, les bottes et la croupe du cheval du prince; en un mot il l'arrangea si bien, que Louis XVI le remarqua.

Ah! monsieur mon frère, combien je suis heureux! Vous prenez donc plaisir à la chasse?

—Comme ci, comme ça, Sire, c'est grâce à Chabeault.

Le roi, dans sa joie, fit donner vingt-quatre livres au bon garde.

Au Salon.

Un rapin à l'en des gardiens:

—Avez-vous vu un monsieur, ni vieux ni jeune, ni grand ni petit, ni brun ni blond, ni gras ni maigre?

Le gardien impassible:

—Oui, monsieur, j'ai vu une personne répondant..... à ce signalement; et vous ne pouvez manquer de la trouver..... à moins qu'elle ne soit partie!

Le *Charivari* donne d'intéressante détails relatifs à l'anniversaire de Guillotin:

Un de ces jours derniers tombait le soixante-dixième anniversaire de la mort du docteur Guillotin.

A cette occasion, les journaux se sont répandus en bavardages anecdotiques sur la fameuse machine appelée (improprement) de son nom.

Mais ils n'ont pas tout dit. Ils ont omis, par exemple, ces faits à divers degrés curieux:

Guillotin est mort rue de la Sourdière, à l'angle de la rue Saint-Honoré.

Il fut pendant les premières années de ce siècle un des propagateurs actifs, un des apôtres dévoués de la vaccine. Et il n'est pas beaucoup d'hommes en ce monde, qui aient plus fait pour conserver la vie de ses semblables. Ce qui n'empêcherait que, si on voulait lui élever une statue comme à un bienfaiteur de l'humanité, cet acte de reconnaissance ne fût pris tout de travers par une bourgeoisie ignorante.

La première guillotine fut construite par un nommé Tobias Schmid, de son métier "facteur de pianos," rue de Thionville, ci-devant Dauphine.

Elle a été inaugurée, en avril 1792, sur la personne peu intéressante d'un certain Pelletier, coupable d'attaque nocturne.

Le surlendemain, elle fonctionnait encore pour l'exécution de trois brigadiers de cavalerie qui, au dire des journaux du temps, "avaient sabré une demoiselle de comptoir" dans un café du Palais Royal.

Depuis plusieurs semaines, il n'est question que des moyens électoraux de la Corse dans la presse française.

Un souvenir personnel à ajouter à ce dossier, dit le chroniqueur du Charivari:

En 1866, une élection au conseil général eut lieu dans les Pyrénées-Orientales. Fraîchement inscrit au barreau et brûlant de faire mes premières armes oratoires, j'accepta avec empressement la mission d'aller haranguer les pêcheurs d'un petit port de mer.

Comme il fallait les surprendre à l'arrivée des bateaux, nous arrivâmes à une heure du matin dans la commune. Que faire en attendant le lever de l'aurore? Nous déidâmes de réveillonner à l'hôtel

—Au dessert, ajoutai je en plaisantant, j'essaierai mon éloquence sur l'aubergiste.

A peine eûmes-nous frappé, la porte s'ouvrit comme par enchantement. Nous soupâmes le plus gaiement du monde. Pendant le café, nous mandâmes le patron, ainsi que cela avait été convenu.

Un homme de cinq pieds huit pouces, armé d'une formidable paire de moustaches, se présenta.

Avant de commencer mon discours, je voulais éclaircir un point qui m'avait intrigué.

—Comment se fait-il, lui dis-je, que la porte de votre hôtel ne soit ouverte au premier coup de marteau?

—Je vais vous dire, me répondit tragiquement l'aubergiste; mes fils et moi, nous étions postés aux fenêtres avec des carabines chargées.

—Des carabines!

—Oui: la nuit dernière, des partisans de X..... sont déchirés des affiches que j'avais placardées sur les murs de l'hôtel. S'ils étaient revenus cette nuit, nous leur f...lanquions une balle dans la tête!

Pour mon début dans la carrière de propagandiste, j'étais tombé sur une famille corse.

Inutile de dire que nope déguerpîmes sans essayer de catéchiser ces farouches électeurs.

Rien n'est vivace comme une consigne. Le chroniqueur de la Vie moderne raconte le fait suivant:

C'était en 1869.

En ce temps là, il n'était pas permis de traverser le jardin des Tuileries avec un chien, fût il tenu en laisse. Cham, qui préférait son chien à la forme du gouvernement que la France s'était donnée, se sou ha un choix que le Dr Finney a fait de l'homme chargé de ses écritures et de la direction de son bureau. M. Labarre n'en est pas à un apprentissage; il y a déjà quatre années qu'il est secrétaire du coroner, et nous devons dire — démonstration s'affirmant son humilité—que jamais les livres de ce bureau n'ont été mieux tenus. On n'a qu'à pénétrer dans ce bureau et à en parcourir les archives, pour se convaincre de son importance. Il faut pour remplir les difficiles fonctions de secrétaire du coroner, un homme d'une compétence incontestable et d'une intégrité reconnue. On ne saurait croire la lourde responsabilité attachée à ces fonctions; aussi M. Labarre, que tout le monde estime, continuera-t-il à les remplir avec le même scrupuleuse exactitude dont il a donné tant de preuves dans le passé.

—Un jeune homme entre au service d'un particulier, il est, à moins de mauvaise conduite, rarement obligé de partir si ce n'est à son heure, et dans ce cas il emporte toujours une recommandation du maître chez qui il a été employé. Pour le soldat, les choses se passent jusqu'ici tout différemment, et nous n'avons jamais pu comprendre pourquoi un homme qui sert son pays serait moins bien récompensé que celui qui sert un particulier.

—Aussi a-t-on voulu remédier à cet état de choses et, conformément à un ordre général émané du ministère de la guerre, on va inaugurer, à partir du 1er juillet prochain, un système tendant à aider tout soldat quittant le service actif à trouver l'emploi qu'il désirera.

—Un registre tenu à cet effet au quartier-général des divers districts régimentaires contiendra le nom des soldats de bonne conduite demandant à être employés, avec le genre de travail auquel ils seront aptes.

—Le Sénat a ratifié les nominations suivantes:

A J Lafargue, assesseur paroissial Avoyelles, en remplacement du Dr Demux; E F Preaby, notaire, paroisse Bossier; J W Wise et J E Gower, notaires, paroisse Livingston; G W Kimball, juré de police même paroisse; David Arnett, notaire, paroisse Union; C C Lacoste, inspecteur de poids et mesures, et W D Duke, voyer, paroisse St Bernard; M W Darden voyer, et R D Perry, juré de police, paroisse Ascension; A V Pistadio, notaire, paroisse Assomption; A V Ragan, juge de paix, paroisse Grant; W P Leeder, W W Matthews, John J Mellon, V P Barrow, T S Jones, Alex Smiley, J W Taylor, Archibald Mitchell, administrateurs de l'asile des aliénés; Jeff Fatiki, constable, paroisse Tensas; A E Lemon, notaire, de Natchitoches.

CHAMBRE—Le comité spécial chargé d'instituer une enquête relativement aux affaires du canal du Nouveau Bassin, a recommandé que l'avocat-général réclamât, devant les tribunaux, le comme que doivent les fermiers du canal.

Un rapport favorable a été fait sur le bill du Sénat pourvoyant à la formation des corporations et limitant le capital de chacune d'elles; sur le bill de la Chambre pourvoyant au choix de jurés; sur le bill de la Chambre établissant une école normale de l'Etat; sur le bill de la chambre organisant un département normal au Southern University des personnes de couleur; sur le bill de la Chambre exigeant que les compagnies de chemin de fer fournissent des "cars" pour le transport des passagers et du fret.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Réunion de la Conférence Egyptienne.

Paris, 21 juin.—Le premier ministre Ferry a informé aujourd'hui le Cabinet français que la Conférence Egyptienne se réunira le 28 juin à Londres.

Le journal La France.

Londres, 21 juin.—Le journal La France déclare que le nouveau traité avec le Cambodje rend simplement plus complet le protectorat qui existe depuis 1863 sur ce pays.

La population du Cambodge sera maintenant sous le contrôle direct des Français.

Les autorités françaises administreront toutes les affaires, excepté celles qui ont trait aux contributions.

Chambre des Communes.

Londres, 21 juin.—Aujourd'hui à la Chambre des Communes, le sous-Secrétaire des Affaires Etrangères a déclaré que les dernières nouvelles reçues du Général Gordon, portaient la date du 12 avril. Un courrier a remonté le Nil en bâteau et est parvenu à entrer dans Khartoum.

Il est reparti ensuite porteur de la réponse du Général Gordon au Gouvernement, mais en route il a été poursuivi par les rebelles et tué par eux.

Les réfugiés de Khartoum.

Souakim, 21 juin—Une dépêche de Londres annonce: La compagnie Reuter qui a reçu la dépêche de Souakim, annonçant l'arrivée de pèlerins de Khartoum, dit que ceux-ci ont déclaré avoir laissé cette dernière ville le 25 mai, et non Berber, ainsi qu'on l'avait d'abord annoncé, parfaitement sauvegardés et bien approvisionnés de vivres.

Les dynamiteurs à l'œuvre.

L'Empereur d'Autriche.

Vienne, 21 juin—Cinq individus ont été arrêtés à Pola, ayant de la dynamite en leur possession.

Des officiers de l'armée disent que 30 kilogrammes de dynamite ont été volés du fort Valmaggion.

L'Empereur est au moment de visiter Trieste, afin d'assister aux manœuvres navales à cette station. Ce fait augmente la gravité des découvertes de dynamite.

M. Wm O'Brien.

Dublin, 21 juin—M. Wm. O'Brien, membre du Parlement, et éditeur du journal l'Irlande Unie, qui vient d'être condamné pour mépris de cour à une amende de £500 et a refusé de la payer, répondre des offres privées qui lui sont faites de régler la dite amende.

M. O'Brien déclare qu'il a pris la résolution de continuer à exposer la façon dont le gouvernement, en Irlande, est dirigé par le Comte Spencer et le ministre Gladstone

La marine sur le Danube—Les inondations.

Vienne, 21 juin—L'Autriche a augmenté sa force navale sur le Danube; elle y maintenant une véritable flotte.

Les inondations en Galicie ont suspendu le trafic par chemin de fer et les affaires en général sont à peu près arrêtées.

Le bruit circule que 250 soldats se sont noyés.

Exécution.

Naples 21 juin—Un individu du nom de Mendel qui a assassiné six de ses camarades, a été exécuté ce matin.

Meurtre.

Vienne, 21 juin—Un meurtre épouvantable a eu lieu à Prague sur la personne d'un ingénieur civil.

Celui-ci a eu la tête et les jambes coupées, puis son cadavre a été traîné de la chambre à coucher à la cuisine. Les bandits sont partis après leur crime, sans toucher à l'argent et autres valeurs qui se trouvaient dans la maison.

Les affaires égyptiennes.

Londres, 21 juin—Le gouvernement a donné en particulier l'assurance aux membres libéraux du Parlement que la convention anglo-française au sujet des affaires égyptiennes laisse trop en suspens la question de la position définitive de l'Angleterre en Egypte.

Un vote de censure sera demandé jeudi.

Le gouverneur de Bombay.

Londres, 21 juin—Sir James Ferguson, gouverneur de Bombay, a fait une insulte officielle d'Aden, dans l'Arabie méridionale, et de l'île de Perim qui se trouve à l'embouchure de la Mer Rouge.

Les défenses, dit le gouverneur, sont entièrement insuffisantes ainsi que la garnison qui se compose d'une Compagnie de Cipayes avec un officier anglais.

Il conseille d'y construire des fortifications régulières et d'y stationner une garnison suffisante de soldats anglais.

Le système des droits différentiels.

Londres, 21 juin.—M. J. A. Crowe, attaché commercial de l'ambassade anglaise à Paris, rapporte que le Gouvernement français veut étendre le système de droits différentiels qu'il a décidé d'établir au Tonkin.

Le dit système sera maintenant établi dans toute les possessions françaises en Afrique.

Un droit de 20 pour cent sera levé sur toutes les marchandises excepté les marchandises françaises.

En outre, de manière à favoriser les navires français, des restrictions seront imposées à la navigation sur les rivières de la côte occidentale de l'Afrique, qui se trouvent sous le contrôle de la France.

Le département des Affaires étrangères a requis l'ambassade à Paris de faire un rapport sur la politique commerciale qui prédomine dans les colonies françaises, et de s'assurer si le gouvernement a l'intention